

FORUM UNE Vision à partager

Vers l'adoption d'un plan d'action jeunesse



12 juin 2001
Le Centre Sheraton Hôtel
Montréal



Québec

FORUM

UNE Vision à partager

Vers l'adoption d'un plan d'action jeunesse



Horaire de la journée

- 8 h 35 Mot de bienvenue par monsieur Pierre Michaud, sous-ministre adjoint à la Direction générale des services à la population
- 8 h 40 Allocution d'ouverture de la ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, madame Agnès Maltais
- 8 h 50 Réaction des participantes et des participants à la vision générale, échange avec la ministre
- 9 h 15 Présentation du premier chantier par madame Maltais**
- Premier chantier : *Déploiement des services de base en CLSC et la contribution des partenaires*
- 9 h 25 Période de discussion
- 10 h 10 Synthèse de la discussion sur le premier chantier par madame Maltais
- 10 h 20 Pause café
- 10 h 35 Présentation du deuxième chantier par madame Maltais**
- Deuxième chantier : *L'accès à des services spécialisés*
- 10 h 45 Période de discussion
- 11 h 30 Synthèse de la discussion sur le deuxième chantier par madame Maltais
- 12 h Dîner offert par le Ministère à tous les participantes et les participants**

13 h 30 Présentation du troisième chantier par madame Maltais

Troisième chantier : *Développer des compétences et reconnaître la qualité des personnes*

13 h 40 Période de discussion

14 h 25 Synthèse de la discussion sur le troisième chantier par madame Maltais

14 h 35 Présentation du quatrième chantier par madame Maltais

Quatrième chantier : *L'allocation des ressources*

14 h 45 Période de discussion

15 h 30 Synthèse de la discussion sur le quatrième chantier par madame Maltais

15 h 40 Pause (les participantes et les participants demeurent sur place)

15 h 45 Allocution de clôture de madame Maltais

15 h 55 Point de presse par la ministre Maltais (cette activité est réservée aux journalistes)

Lieu du Forum

Les activités du Forum jeunesse se tiennent à Montréal au :

Le Centre Sheraton Hôtel
Montréal
1201, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, Québec
H3B 2L7

Salle de bal *Centre* au 4^e étage

Téléphone : (514) 878-2000

1 800 325-3535

Télécopieur : (514) 878-3958

Dîner : Salle de bal *Ouest* au 4^e étage
Le repas du midi du 12 juin est offert par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Services sur les lieux du Forum

Secrétariat : Salon 8

Le secrétariat offrira des services de dépannage pour la télécopie au 4^e étage.

Messages téléphoniques

Toute personne désirant laisser un message pourra le faire au secrétariat au salon 8. Les numéros de téléphone et de télécopieur du secrétariat sont disponibles à l'accueil. Veuillez prendre note qu'aucun appel téléphonique ne sera acheminé dans la salle du Forum.

Les messages seront remis directement aux participantes et aux participants. Les téléphones cellulaires sont interdits dans la salle du Forum.

Thèmes des chantiers

Premier chantier : *Déploiement des services de base en CLSC et la contribution des partenaires*

Quelques thèmes de réflexion à aborder par les participantes et les participants durant le premier chantier :

- Quels seraient les services de base ?
- Quelle serait la contribution des organismes communautaires versus les services offerts en établissements ?
- Comment s'assurer d'une porte d'entrée unique pour les services de base ? Quelle serait-elle ?
- Comment développer et maintenir un partenariat et des services intégrés au niveau local ?
- Etc.

Deuxième chantier : *L'accès à des services spécialisés*

Quelques thèmes de réflexion à aborder par les participantes et les participants durant le deuxième chantier :

- Comment améliorer l'accès aux services et comment développer des services intégrés avec les services de base ?
- Comment réduire la judiciarisation ?
- Doit-on réviser les pratiques en matière de placement ? Comment ?
- Y a-t-il opportunité de réviser la Loi sur la protection de la jeunesse ? Si oui, sur quels aspects ?
- Etc.

Troisième chantier : *Développer des compétences et reconnaître la qualité des personnes*

Quelques thèmes de réflexion à aborder par les participantes et les participants durant le troisième chantier :

- Comment mieux soutenir la formation de base et continue pour les intervenants ?
- Quels seraient les outils essentiels pour aider la pratique ?
- Comment développer et maintenir un sentiment de fierté et d'appartenance chez les travailleurs du réseau dans le domaine de la jeunesse ?
- Etc.

Quatrième chantier : L'allocation des ressources

Quelques thèmes de réflexion à aborder par les participantes et les participants durant le quatrième chantier :

- Quels sont les indicateurs de besoins à retenir ?
- Quels sont les indicateurs de performance à retenir ?
- Comment mieux structurer la reddition de compte ?
- Quelle serait la meilleure stratégie de financement pour soutenir l'attente des résultats visés ?
- Etc.

Mot de la ministre

À mesure qu'elle se construit, une nation développe un ensemble de valeurs qui la définissent et la cimentent, tout en orientant ses choix. Au Québec, elles ont pour nom solidarité, équité, inclusion... En donnant un sens à nos actions, ces valeurs nous permettent de prendre conscience de notre degré d'avancement social et de mesurer l'atteinte de nos grands idéaux.

Comme mandataire de la population, le gouvernement doit constamment s'assurer de deux choses : d'une part, de préserver ce précieux patrimoine de valeurs ; d'autre part, de donner à la jeunesse les moyens nécessaires pour qu'elle puisse l'enrichir à son tour.

Chaque génération lègue une société aux jeunes qui la suivent. Mais ne pourrait-on pas dire, tout aussi justement, que chaque génération lègue une jeunesse à la société ?

Parce que le potentiel de chaque jeune est précieux, nous nous devons de réunir les conditions propices à son éclosion. Une situation socio-économique difficile constitue une entrave importante à la pleine expression de ce potentiel. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé si fermement à lutter contre la pauvreté.

Mais la richesse d'une société ne saurait se mesurer qu'en termes pécuniaires. L'univers de nos jeunes doit aussi être enrichi intellectuellement et culturellement. Encore là, l'État joue un rôle déterminant, comment en témoignent les efforts importants qu'il consacre aux missions éducative et culturelle.

Certains jeunes ont à surmonter des barrières qui peuvent entraver sérieusement leur avenir. Pour eux, pour elles, il nous revient d'en faire plus ! C'est pourquoi le Québec s'est doté, il y a presque un quart de siècle, d'un système structuré de protection de la jeunesse et de réadaptation, auquel il a consacré des ressources considérables. Nous pouvons être fiers de ce système, qui a été l'objet d'un grand intérêt de la part d'autres pays.

Le travail accompli a été remarquable, mais il faut bien reconnaître aujourd'hui que nous pouvons améliorer nos façons de faire. Le réseau des services à la jeunesse et ses partenaires ont eu la lucidité de poser un regard critique sur leurs pratiques.

À la lumière de cette réflexion collective et de l'évolution constante des connaissances scientifiques, nous connaissons mieux les changements qui s'imposent pour assurer à l'ensemble des jeunes un développement harmonieux.

Le gouvernement est disposé à donner l'impulsion qu'on attend de lui, mais il ne peut agir seul. C'est pourquoi les prochains mois seront consacrés à la définition concrète et détaillée des services sociaux que nous voulons désormais offrir à notre jeunesse. J'ai confiance que cet objectif se réalisera en tenant compte, précisément, des véritables besoins des jeunes.

La ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse,

AGNÈS MALTAIS

CHAPITRE 1

DES ASSISES SOLIDES

Il serait périlleux d'entreprendre une réflexion sur les services offerts à la jeunesse sans s'inscrire dans la continuité des grandes orientations gouvernementales en matière de santé et de bien-être. La réforme mise en place au tout début des années 90 (*Une réforme axée sur le citoyen*, 1990), puis la Politique de la santé et du bien-être (1992) ont campé les nouvelles orientations ministérielles en matière de soins de santé et de services sociaux. Ces orientations ont aussi eu leurs effets sur le secteur jeunesse.

Des connaissances

Plusieurs rapports parus au début des années 90 ont fait évoluer notre réflexion en matière de services aux jeunes. Ces rapports, qui ont enrichi nos connaissances, comportaient aussi de nombreuses recommandations. Il s'agit des documents suivants :

- ***Un Québec fou de ses enfants*** (rapport Bouchard, 1991) ;
- ***La protection sur mesure, un projet collectif*** (rapport Harvey, 1991) ;
- ***La protection de la jeunesse... plus qu'une loi*** (rapport Jasmin, 1992).

À la lumière de ces travaux, les intervenantes et les intervenants, ainsi que les divers experts s'entendent sur un premier diagnostic en matière de services aux jeunes : la pauvreté a des répercussions majeures dans la vie des familles. Les problèmes des femmes chef d'une famille monoparentale, souvent très isolées, sont particulièrement criants, notamment lorsqu'il s'agit d'adolescentes.

On s'entend aussi pour dire qu'il faut intervenir le plus tôt possible auprès d'un enfant ou d'une famille qui présentent des difficultés. Pour éviter la détérioration des situations familiales, il convient ainsi d'accentuer l'intervention prénatale, post-natale et préscolaire. La prévention est la meilleure façon de briser l'isolement de ces familles et d'aider les parents à acquérir les aptitudes nécessaires pour assurer le développement de leurs enfants. Mais encore faut-il que cette intervention précoce ait une intensité suffisante, et qu'elle soit fondée sur le partenariat et sur la complémentarité, à l'intérieur du réseau et avec les autres réseaux.

Pour ce qui est des enfants de 5 à 17 ans, le rapport Bouchard interpellait les adultes quant à leur capacité de d'investir, de s'intéresser aux jeunes, de devenir de véritables modèles. Le fait d'entourer les jeunes d'adultes bienveillants est un premier jalon dans la lutte contre la violence et dans l'apprentissage de conduites

sociales adaptées. Ce rapport proposait aussi d'offrir des rôles sociaux valorisants aux jeunes de 12 à 17 ans, afin qu'ils puissent faire l'expérience graduelle d'une prise de responsabilité. En fait, ce groupe de travail nous rappelait que, de la petite enfance à l'adolescence, toutes les étapes du développement d'une personne requièrent l'accompagnement et l'attention des parents. Comme ces derniers ne peuvent agir seuls, la responsabilité de soutenir ce développement doit forcément être collective, au plus grand profit des jeunes comme des parents.

Au cours des dernières années, d'autres rapports sont venus donner de nouvelles indications sur les secteurs à consolider et sur les complémentarités à raffermir. Ce sont les rapports suivants :

- ***Agissons en complice*** (rapport Cliche) ;
- ***L'accessibilité des services en protection de la jeunesse*** (premier et deuxième rapports Lebon) ;
- ***Les services aux enfants, aux adolescents et à leur famille dans les CLSC*** (troisième rapport Lebon) ;
- ***Le rapport du Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil*** (rapport Cloutier) ;
- ***La réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans, une intervention qui doit retrouver son sens*** (rapport Gendreau-Tardif).

Pour ce qui est du soutien aux familles qui présentent le plus de risques, certains facteurs de succès ont été mis en lumière. Il s'agit surtout de s'appuyer sur les compétences de ceux et celles qui sont sur le terrain, de leur permettre d'établir et de maintenir une relation de confiance avec les gens et d'assurer la continuité et l'intensité de leur intervention.

Des expériences réussies

Faisant l'objet de solides appuis, les orientations qui ont découlé de tous ces rapports ont débouché sur de nouveaux projets. C'est ainsi que certaines réalisations particulièrement heureuses ont pu voir le jour.

- **Prévention et promotion** : De nombreux services dispensés par les équipes des CLSC se sont avérés forts pertinents pour atteindre les grands objectifs de prévention et de promotion. Mentionnons, entre autres, le programme Naître égaux, grandir en santé (NEGS), le programme Œufs, lait et oranges (OLO) et Info-Santé. S'ajoutent à cela les programmes de stimulation précoce des enfants de 18 mois à 4 ans vivant une situation de pauvreté. Ces programmes permettent de rejoindre des enfants risquant de connaître différents problèmes d'adaptation

sociale. Souvent déployés en collaboration avec les centres de la petite enfance, ils prévoient aussi le soutien aux parents.

- **Harmonisation des pratiques et intégration des services :** Des efforts ont été faits pour harmoniser les pratiques et pour accentuer l'intégration des services sur une base locale, de manière à mieux répondre aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles. L'entente conjointe entre les CLSC et les centres jeunesse a favorisé de nombreuses initiatives porteuses d'une efficacité renouvelée. Pensons aux projets Ado-Famille et Répit Transit. Soutenues par les régions régionales, ces expériences de rapprochement entre les CLSC, le milieu scolaire, le milieu communautaire et les centres jeunesse tracent la voie vers une généralisation des services intégrés.

- **Soutien aux intervenantes et intervenants :** Un programme de formation continue a été mis au point par l'Association des centres jeunesse du Québec, avec la collaboration de l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, à l'intention de l'ensemble des intervenantes, intervenants et gestionnaires appelés à travailler dans un contexte de protection de la jeunesse. Au terme des phases de mise au point pédagogique et d'expérimentation, les échos recueillis sont extrêmement positifs. Le programme de développement des pratiques prendra donc son envol dès septembre 2001 : il contribuera très certainement à maximiser la qualité de l'intervention.

- **Charge de travail :** La question de la charge de travail des intervenantes et intervenants dans l'application des mesures de protection de la jeunesse est particulièrement délicate. Des audiences tenues à l'automne ont permis de recueillir de nombreux avis sur ce thème et la synthèse déposée en décembre 2000 par le Groupe d'experts en organisation clinique en matière jeunesse (Comité Lebon) est claire. Celle-ci démontre que ces problèmes ne se réduisent pas à un simple rapport entre le nombre de jeunes et le nombre d'intervenantes ou d'intervenants. D'autres éléments jouent sur la qualité et sur l'efficacité du travail de ces personnes. La réduction souhaitée de la charge de travail découlera donc de la mise en œuvre de plusieurs recommandations que l'on trouve dans cette synthèse, soit l'amélioration du taux d'encadrement, l'engagement plus grand des partenaires du réseau et des organismes communautaires, l'élargissement du bassin d'intervenantes et d'intervenants pouvant recevoir des autorisation du Directeur de la protection de la jeunesse, un recours moins fréquent à la judiciarisation, une réduction du temps d'attente au tribunal, l'élimination des doublages grâce à une meilleure coordination, un meilleur accès à des outils diagnostiques, l'élaboration d'un plan d'intervention clinique dans toutes les situations ainsi qu'une réduction des tâches non cliniques.

- **Services spécialisés :** Du côté des services spécialisés en protection de la jeunesse et en réadaptation, la réduction significative des listes d'attente à l'étape de l'évaluation est encourageante. Des efforts devront être faits pour généraliser ces résultats. Les travaux du groupe Gendreau-Tardif et les indications issues du rapport *Les solutions de rechange au placement* alimenteront la réflexion sur les façons de faire actuelles, ainsi que sur l'élimination progressive de l'engorgement des services en réadaptation.
- **Adaptation des pratiques sociales aux réalités autochtones :** Un projet en cours au sein de la nation attikamekw permet d'expérimenter une approche conforme aux principes de la Loi sur la protection de la jeunesse et respectueuse de la culture et des façons de faire de cette communauté. Sans être généralisable à toutes les nations autochtones, ce projet aura tout de même valeur de référence. Il pourra jouer le rôle de catalyseur auprès des autres nations autochtones qui voudraient adapter leurs pratiques en mettant à contribution les personnes et les ressources de leur propre communauté.

Ce tableau n'est pas exhaustif, mais il nous indique que tout n'est pas à faire : nous pouvons nous appuyer sur une dynamique exceptionnelle et sur des initiatives bien concrètes.

Par ailleurs, on peut attendre beaucoup des récents engagements du gouvernement du Québec en matière d'aide aux élèves en difficulté, ou encore en matière de soutien aux jeunes parents pauvres, sous-scolarisés, toxicomanes, alcooliques ou délinquants. Ce sont là d'importants facteurs de risque, qu'il faut parvenir à contrer pour éviter des retards dans le développement des enfants et pour prévenir d'éventuels problèmes d'adaptation sociale.

CHAPITRE 2

DE LA VISION AUX STRATÉGIES D'ACTION

Ces recherches, ces réflexions, ces expérimentations constituent en quelque sorte un patrimoine commun, dont nous pouvons tirer certains grands enseignements :

- il faut accentuer les activités de prévention et de promotion ;
- il faut offrir localement des services de base intégrés, et ce, le plus près possible du milieu de vie des familles ;
- il faut revoir les modalités de prestation des services spécialisés, de manière à assurer leur accessibilité et à garantir à l'intervention une intensité appropriée ;
- il faut renforcer les partenariats dans la collectivité, notamment avec les organismes de la communauté.

Les stratégies d'action qui découlent de cette vision des choses sont les suivantes :

SOUTENIR LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ, NOTAMMENT À L'ÉGARD DE LA PAUVRETÉ ET DE L'ISOLEMENT

- Agir sur les déterminants de la santé que sont, notamment, l'emploi, la sécurité du revenu, le logement, l'environnement.
- Appuyer les politiques sociales contribuant à réduire la pauvreté.
- Privilégier des actions immédiates dans les régions ou dans les territoires les plus démunis.

SE MOBILISER AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES ENFANTS ET DES JEUNES

- Reconnaître et réaffirmer que le bien-être des enfants suppose un engagement collectif et met en cause la responsabilité de chaque adulte.
- Favoriser le développement harmonieux des enfants et soutenir les adultes dans leur rôle de parents.
- Privilégier le maintien de l'enfant dans son milieu naturel ou, à défaut, planifier et concrétiser un projet de vie dans un milieu de vie approprié, compte tenu des besoins de l'enfant.
- Être présent auprès des familles éprouvant les plus grands besoins et les accompagner de façon intensive.
- Soutenir adéquatement les familles d'accueil, dont l'apport au développement des enfants qu'elles reçoivent est essentiel.

ASSURER L'ACCÈS À DES SERVICES DE QUALITÉ POUR LES JEUNES ET LEURS FAMILLES

- Consolider la gamme de services de base de première ligne, comprenant des services de promotion du développement, des services de prévention des difficultés et des services d'aide et de soutien psychosocial.
- Assurer l'accessibilité, l'intensité et la qualité des services spécialisés, lorsqu'ils sont requis.
- Consolider la présence vitale des organismes communautaires.
- Examiner les motifs de l'augmentation importante du recours aux mesures judiciaires.
- Renforcer les liens entre la famille et son entourage, ce qui suppose la sensibilisation des acteurs du milieu et un engagement accru de leur part.

RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT ET LES COMPÉTENCES DE TOUS LES ACTEURS DU SECTEUR DE L'INTERVENTION JEUNESSE

- Reconnaître le rôle des parents et du jeune lui-même, véritables maîtres d'œuvre du développement de ce dernier, dans un projet éducatif et affectif.
- Reconnaître le rôle des intervenantes, des intervenants et des familles d'accueil qui, sur le terrain, soutiennent, accompagnent et soignent les jeunes en difficulté et leurs familles, en vertu d'un projet clinique.
- Reconnaître le rôle de la communauté, c'est-à-dire du milieu de vie naturel et élargi du jeune et de sa famille, qui constitue l'environnement le plus propice au parrainage et au développement du jeune, à l'intérieur d'un projet collectif.

RENFORCER LES ALLIANCES

- Établir de meilleurs liens entre les organisations relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux, de manière à assurer une harmonisation des pratiques et des stratégies, et ce, sur une base locale, régionale et nationale.
- Coordonner, sur une base locale, les efforts des services sociaux, des écoles, des centres de la petite enfance et du milieu communautaire.
- Assurer une liaison efficace entre les ministères capables de renforcer le soutien offert aux jeunes en difficulté et aux familles à risque, en particulier :
 - le ministère de l'Éducation (soutien aux élèves) ;
 - le ministère de la Famille et de l'Enfance (dépistage, stimulation, développement d'aptitudes sociales chez les jeunes enfants, etc.) ;
 - le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion) ;
 - le ministère de la Justice (assouplissement du processus judiciaire et intégration de nouvelles connaissances scientifiques sur le concept même de protection).

CHAPITRE 3

PASSER À L'ACTION

Ces constats posés, ces stratégies d'action définies, il faut maintenant nous assurer que l'organisation des services reflète bien la vision des choses que nous partageons.

Les femmes et les hommes qui, jour après jour, déploient concrètement leur expertise sont les mieux placés pour assurer le succès de la transformation des services. C'est donc à des spécialistes du terrain, représentatifs de tous les champs d'expérience, qu'est maintenant confiée la conception de plans d'action à court terme. C'est une approche d'autant plus judicieuse qu'elle est garantie d'une meilleure participation du milieu quand viendra le temps de mettre en œuvre ces plans d'action.

Compte tenu de l'ampleur du travail à abattre, quatre chantiers sont mis en branle. Chacun d'entre eux est confié à un groupe de travail coordonné par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Leur mandat consiste à produire, d'ici novembre 2001, des plans d'action applicables dès le début de 2002. Cet effort doit avoir une portée nationale, car c'est partout au Québec qu'il faut amplifier l'action et améliorer les services.

Ces chantiers ne doivent pas se substituer aux travaux nationaux en cours, mais plutôt s'y arrimer. Il faut profiter de la contribution du Comité conjoint CLSC-centres jeunesse, du Comité de renégociation des ententes entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, du comité Bédard sur le mode de budgétisation des établissements, de l'équipe de travail sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des jeunes, du groupe de travail sur l'imputabilité et le partage des responsabilités pour la clientèle jeunesse multiproblématique, etc.

PREMIER CHANTIER

LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES DE BASE EN CLSC ET LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES

Au terme de l'exercice, il faudra être parvenu à :

- convenir d'un panier de services de base pour la jeunesse ;
- déterminer l'étendue d'une porte d'entrée unique pour les services sociaux de base, ainsi que ses modalités de fonctionnement ;
- déterminer des moyens pour accroître l'intégration des services sur une base locale ;
- définir la contribution des organismes communautaires, dans le respect de leur mission ;
- établir les conditions d'un partenariat renouvelé avec les écoles et avec les centres de la petite enfance.

DEUXIÈME CHANTIER

L'ACCÈS À DES SERVICES SPÉCIALISÉS

Au terme de l'exercice, il faudra être parvenu à :

- déterminer les moyens pour poursuivre l'élimination des listes d'attente qui compromettent l'accès aux services, et ce, aussi bien à l'étape de l'évaluation qu'à celle de l'application des mesures ;
- examiner les pratiques de protection de la jeunesse, en particulier en matière de placement et de recours aux instances judiciaires ;
- accorder la priorité aux mesures et aux programmes jugés les plus efficaces ;
- examiner les besoins des jeunes et de leurs familles en matière de services spécialisés pédo-psychiatriques et fixer des mécanismes assurant l'accessibilité de ces services ;
- établir des passerelles à l'intention des jeunes adultes de 18 ans, pour mieux les accompagner à leur sortie des services de réadaptation ;
- préciser l'opportunité et les paramètres d'une révision de la Loi sur la protection de la jeunesse ;
- s'entendre sur les enjeux entourant la refonte de la Loi sur les jeunes contrevenants.

TROISIÈME CHANTIER

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET RECONNAÎTRE LA QUALITÉ DU PERSONNEL DU RÉSEAU DE L'AIDE À LA JEUNESSE

Au terme de l'exercice, il faudra être parvenu à :

- préciser les conditions d'une solide formation de base des intervenantes et des intervenants et mettre à profit les initiatives actuelles en matière de formation continue ;
- déterminer les moyens pour soutenir les intervenantes et les intervenants dans leur pratique, en précisant les outils cliniques et informatiques les plus utiles, ainsi que le niveau d'encadrement clinique approprié ;
- définir les modalités de mise en œuvre des recommandations faites par le groupe de travail sur la charge de cas des intervenantes et des intervenants qui travaillent à l'application des mesures de protection de la jeunesse ;
- préciser des mécanismes d'action pour accroître le sentiment d'efficacité des intervenantes et des intervenants et pour favoriser la mise en commun d'une diversité d'expertises ;
- repenser le mode actuel d'organisation du travail, notamment en favorisant la multidisciplinarité ;
- revoir les règles qui régissent le travail des intervenantes et des intervenants, de manière à répondre aux besoins de sécurité, d'identification et de continuité qu'éprouvent les jeunes et les familles.

QUATRIÈME CHANTIER

L'ALLOCATION DES RESSOURCES

Au terme de l'exercice, il faudra être parvenu à :

- préciser des moyens pour prendre en considération, dans le processus d'allocation budgétaire, les besoins de la population en ce qui a trait aux services ;
- préciser des éléments de révision de la politique de financement des établissements en fonction d'une meilleure équité ;
- suggérer un mode de révision des budgets actuels, y compris ceux du secteur communautaire ;
- identifier les indicateurs de performance qui facilitent la reddition de compte de la part des établissements.

UNE VISION À PARTAGER

Pour atteindre tous nos objectifs, il faut travailler au départ sur les facteurs personnels, familiaux ou sociaux qui conditionnent le développement et le bien-être des jeunes. Mais il ne suffit pas d'amenuiser les problèmes ou de réduire les facteurs de risque. Il vient un temps où il faut mettre en branle des ressources spécialisées pour aider des personnes à s'en sortir, à surmonter une situation difficile.

L'intervention et le soutien qu'on destine à un jeune ou à sa famille doivent s'inscrire dans la logique du développement des jeunes. Comme celui-ci connaît plusieurs phases successives, il faut savoir offrir le bon service au bon moment. Par exemple, il faut agir à l'école et à la garderie, puisque ce sont les lieux par excellence d'éducation et de socialisation des jeunes enfants.

Une bonne intervention doit aussi s'adapter aux différentes situations que peuvent rencontrer un jeune et sa famille, d'où l'importance d'agir rapidement, de faire preuve de souplesse et de moduler l'intensité de la pratique.

Mais ce n'est pas tout car, faut-il le rappeler, le soutien au développement des jeunes ne saurait être l'apanage de notre seul secteur d'intervention. Les parents, l'ensemble des adultes avec qui il entretient des liens significatifs, de même que ses pairs contribuent aussi à son développement. Une intervention réussie doit donc soutenir, renforcer, voire créer des réseaux d'entraide naturels pour les jeunes en difficulté et pour leurs parents.

En somme, on ne peut assurer les conditions optimales d'épanouissement d'un jeune, ni l'aider à se reprendre en main en cas de difficulté, sans mettre à contribution l'ensemble des acteurs qui, dans tous ses milieux de vie, conditionnent directement ou indirectement l'évolution de son développement.

C'est pourquoi toute la société devra se mobiliser de manière à assurer aux jeunes et à leurs familles un milieu de vie chaleureux et stimulant, conforme à nos valeurs collectives. À nous, spécialistes de l'aide à la jeunesse, de faire partager cette vision généreuse à l'ensemble des Québécoises et des Québécois !

